

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 11 mai 2015

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le lundi 11 mai 2015 à 18h50, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRES.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du Conseil sont tous présents à la rencontre de travail et que certains sujets nécessitant d'avoir des résolutions pour les décisions du Conseil, le maire demande aux membres la tenue d'une assemblée spéciale, tous les membres sont en faveur.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

1. Ouverture de l'assemblée

05-2015-163

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 18h50.

2. Adoption de l'ordre du jour

05-2015-164

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Que l'ordre du jour sera établi en fonction des points nécessitant l'adoption d'une résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Permis de vente (colportage).

05-2015-165

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion APIQ inc. a fait une demande pour faire du porte-à-porte pour la période du 25 mai au 25 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la compagnie Gestion APIQ inc. semble en ordre;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE le Conseil autorise l'émission d'un permis pour colportage à Gestion APIQ inc. pour la période du 25 mai au 25 juin 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Appui à la municipalité de Ristigouche, requête en vertu de l'article 124 de la loi sur la qualité de l'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potables de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de la Ville de Disraeli sont interpelés par cette situation et sont en faveur d'une plus grande protection des sources d'eau des municipalités;

05-2015-166

**Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que la Ville de Disraeli appuie la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est et se joigne à la requête commune pour une protection plus accrue des sources d'eau des municipalités et que celle-ci puisse imposer des normes plus sévères pour assurer leur protection.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. **Ajustement du contrat de travail de l'agente de développement culturel**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accru les responsabilités et le travail de l'agente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire ajuster son salaire;

05-2015-167

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que le Conseil augmente le salaire prévu au contrat de travail de l'agente de développement culturel de l'année 2015 de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2015.

Que le Conseil n'autorisera pas une semaine de vacances supplémentaire en raison que l'entente de travail des employés municipaux prévoit trois (3) semaines après cinq (5) ans de service.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. **Partenariat à l'événement Journée Trippante**

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la 33^e édition de la *Journée Trippante*, qui se déroulera les 10, 11 et 12 juillet 2015, a fait une demande d'aide financière à la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est heureuse de pouvoir s'associer avec le comité organisateur pour la réussite de cet événement;

05-2015-168

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le conseil informe le comité organisateur de tout l'appui de la Ville de Disraeli pour la réalisation de leur événement, à savoir : le prêt de matériels, d'équipements, etc.

Que certains employés pouvant collaborer également à effectuer les tâches requises pour la tenue de cet événement.

Que le conseil tient à féliciter et remercier le comité organisateur ainsi que tous les bénévoles impliqués de près ou de loin dans la réussite de cet activité d'importance pour Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. **Nomination de deux (2) représentants à la Corporation des fêtes du 150^e anniversaire**

05-2015-169

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil nomme les deux (2) personnes suivantes comme représentants de la Ville de Disraeli à la corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli à savoir :

- Mme Juliette Jalbert, conseillère municipale
- M. Gaston Gagnon, citoyen

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. **Engagement de Mattieu Gagné comme étudiant au Service des loisirs et de la culture**

05-2015-170

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli veut procéder à la mise à niveau de certaines infrastructures durant la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent être réalisés par des étudiants durant la saison estivale;

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que la Ville de Disraeli engage M. Mattieu Gagné comme étudiant employé au Service des loisirs et de la culture pour la saison estivale 2015.

Que la période de travail sera comprise entre le 12 mai et le 28 août 2015.

Que le salaire sera de 10.55 \$ de l'heure pour la saison 2015 et que le nombre d'heure sera de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. **Demande d'aide financière aux organismes pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à la remise des dons et aides aux organismes pour la saison estivale 2015;

05-2015-171

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil octroie les aides financières aux différents organismes de la façon suivante :

AFÉAS	200 \$
Cercle des Fermières	200 \$
C.E.R.D.	0 \$
Cinéma du lac	1 500 \$
Comité culturel	6 700 \$
FADOQ	0 \$
Filles d'Isabelle	200 \$
Fête des bénévoles	0 \$
Harmonie de Disraeli	1 000 \$
Le Cantonnier	0 \$
Société historique	200 \$
Total	<hr/> 10 000 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. **Fermeture de l'assemblée**

05-2015-172

**Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 19h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.
